



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°41-2020-07-010

PUBLIÉ LE 16 JUILLET 2020

Sommaire

PREFECTURE PAIE

41-2020-07-16-001 - Arrêté préfectoral du 16 juillet 2020 confiant à Mme Léa POPLIN, sous-préfète de Vendôme, la suppléance du préfet de Loir-et-Cher pour le 17 juillet 2020
(1 page)

Page 3

PREFECTURE PAIE

41-2020-07-16-001

Arrêté préfectoral du 16 juillet 2020 confiant à Mme Léa
POPLIN, sous-préfète de Vendôme, la suppléance du
préfet de Loir-et-Cher pour le 17 juillet 2020



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LOIR-ET-CHER

SECRETARIAT GENERAL

Arrêté préfectoral du 16 JUIL. 2020

**confiant à Mme Léa POPLIN, sous-préfète de Vendôme,
la suppléance du préfet de Loir-et-Cher pour le 17 juillet 2020**

Le préfet de Loir-et-Cher,
Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret du 31 juillet 2018 portant nomination de Mme Léa POPLIN, directrice hors classe des services pénitentiaires, en qualité de sous-préfète, sous-préfète de Vendôme ;
Vu le décret du 31 juillet 2018 portant nomination de M. Romain DELMON, administrateur civil détaché en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher ;
Vu le décret du 27 mars 2019 portant nomination de M. Yves ROUSSET, préfet de Loir-et-Cher ;
Vu l'arrêté préfectoral du 20 août 2018 portant organisation des services de la préfecture de Loir-et-Cher ;
Considérant l'absence simultanée du département de Loir-et-Cher de M. Yves ROUSSET, préfet, et de M. Romain DELMON, secrétaire général de la préfecture, à la date du vendredi 17 juillet 2020 ;

ARRETE

Article 1: La suppléance du préfet de département de Loir-et-Cher est confiée à Mme Léa POPLIN, sous-préfète de l'arrondissement de Vendôme, pour la journée du vendredi 17 juillet 2020.

Article 2: Pendant cette période, délégation est donnée à Mme Léa POPLIN à effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département de Loir-et-Cher, à l'exception des propositions dans les ordres nationaux.

Article 3: Le présent arrêté sera notifié au délégataire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loir-et-Cher.

Blois, le 16 JUIL. 2020



Le préfet,

Yves ROUSSET